2BS
CERTIFICATION DE DURABILITÉ
BIOMASS
BIOFUEL
SUSTAINABILITY
2BS vs
voluntary scheme

LES *INTERVENANTS* D'AUJOURD'HUI

Ilyana Cassam-Chenai
Cheffe de Projet Bioénergies

Luis da Silva e Serra
Secrétaire Général

Avant d'aller plus loin, nous aimerions connaître votre expérience :

Êtes-vous familiarisé avec la RED II & le règlement d'exécution 2022/996 ?

Cadre européen pour les énergies renouvelables et la biomasse durable

OBJECTIF : Passer des combustibles fossiles à des énergies plus propres !

European Commission

- **La Directive Européenne des Energies Renouvelables 2018/2001 (RED II) :** Consommation de sources d'énergie renouvelables de 32% d'ici 2030 et un objectif possible de 42,5% pour la RED III.

- **Règlement d'exécution 2022/996 (IR) :** ensemble de règles permettant de vérifier les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les critères de risque de changement d'affectation des sols à faible incidence indirecte.

NOTRE OBJECTIF AUJOURD'HUI

Règlement d'exécution de la Commission 2022-996

L'année dernière, la Commission Européenne a publié le Règlement d'exécution de la Commission 2022-996. Ce document a introduit de nouvelles références techniques pour la directive RED II, ayant un impact direct sur le processus de certification de durabilité dans l'ensemble du marché des carburants.

2BS a mis à jour ses cahiers des charges en fonction des nouvelles références.

2BS a soumis à la Commission Européenne son cahier des charges mis à jour afin d'être conforme à la règlementation. Cette documentation est actuellement en cours de révision par la Commission Européenne et sa version finale n'est pas encore validée.

Délais de mise en œuvre

Cependant, le Règlement d'Exécution exige la mise en œuvre des nouveaux documents à partir du 1er janvier 2024. Par conséquent, afin de vous aider à comprendre les changements apportés à nos cahiers des charges à ce jour, vous pouvez dès à présent trouver sur le site web de 2BS les documents tels qu'ils ont été soumis à la Commission Européenne. Dans les pages suivantes, vous trouverez une brève introduction aux changements susceptibles d'avoir un impact sur les différentes parties prenantes.

Veuillez garder à l'esprit que des modifications mineures sont attendues sur les procédures et standards 2BS mis à jour. Dès que nous aurons les documents finaux, les documents actuels seront modifiés.

CERTIFICATION DE DURABILITÉ

2BS est une organisation à but non lucratif,

quand les experts du monde agricole et des carburants se sont réunis pour développer une certification de durabilité valorisant les démarches agricoles vertueuses.

Nos cahiers des charges couvrent l'ensemble de la chaîne,

du premier point de collecte aux négociants et aux unités de transformation. Nous aidons nos clients à démontrer leur conformité à la directive RED II, ce qui leur permet d'accéder au marché des biocarburants !

Nos cahiers des charges répondent à la Directive des Energies Renouvelables (RED II),

Notre certification est reconnue par la Commission Européenne sous la RED II. Nous travaillons avec des représentants de ce secteur pour élaborer et valider nos cahiers des charges.

2BS EN CHIFFRES

Nous sommes présents dans
20+
pays

10+
années d'expérience dans la certification de la durabilité

700+
certifications en Europe et en Amérique Latine

30K+
d'agriculteurs concernés par le biais des Premiers Points de Collecte certifiés

580+
clients

6
Organismes de certification référencés et formés

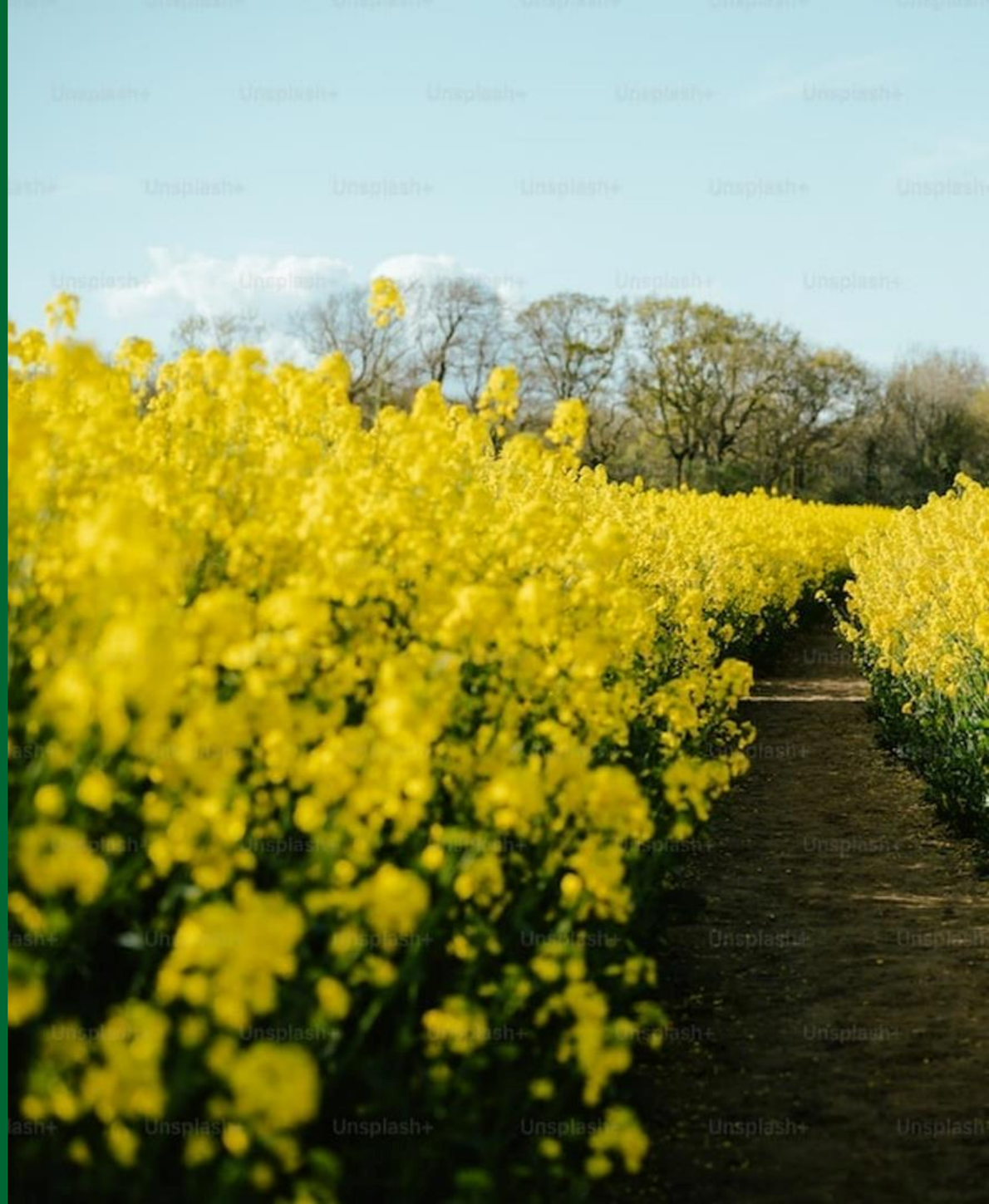

2BS
SCHÉMA VOLONTAIRE

Certification

2BS a développé la certification 2BSvs, basée sur la directive RED II.

Cette certification s'applique à toutes les organisations de la chaîne de production et de distribution des biocarburants, bioliquides et biogaz, dans le monde entier, qui souhaitent vendre leurs produits dans l'Union Européenne.

Our certificate

2BS travaille avec des organismes de certification référencés et formés par notre équipe pour réaliser les audits d'accréditation.

Le certificat 2BSvs est valable 5 ans, à condition que des audits annuels soient organisés.

Recognition

Notre certification de durabilité est reconnue par la Commission Européenne, ce qui permet aux produits d'être commercialisés sous le label "durable".

Le certificat 2BS est équivalent et opposable à tous les Schémas Volontaires (13) reconnus par la Commission Européenne.

CHAMPS D'APPLICATION DE LA CERTIFICATION

SITES DE BIOGAZ & BIOMÉTHANE

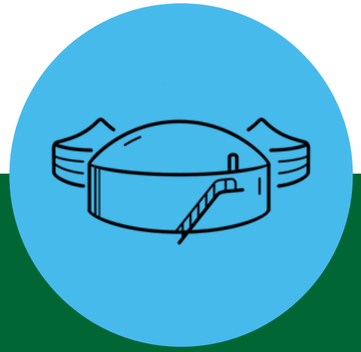

BIOMASSE AGRICOLE

DÉCHETS ET RÉSIDUS

BIOCARBURANTS & BIOLIQUIDES

BIOMASSE AGRICOLE

DÉCHETS ET RÉSIDUS

PRODUIT INTERMÉDIAIRE

LA CHAÎNE DES BIOCARBURANTS ET DES BIOLIQUIDES

LA CHAÎNE DES BIOCARBURANTS ET DES BIOLIQUIDES

PREMIERS POINTS DE COLLECTE

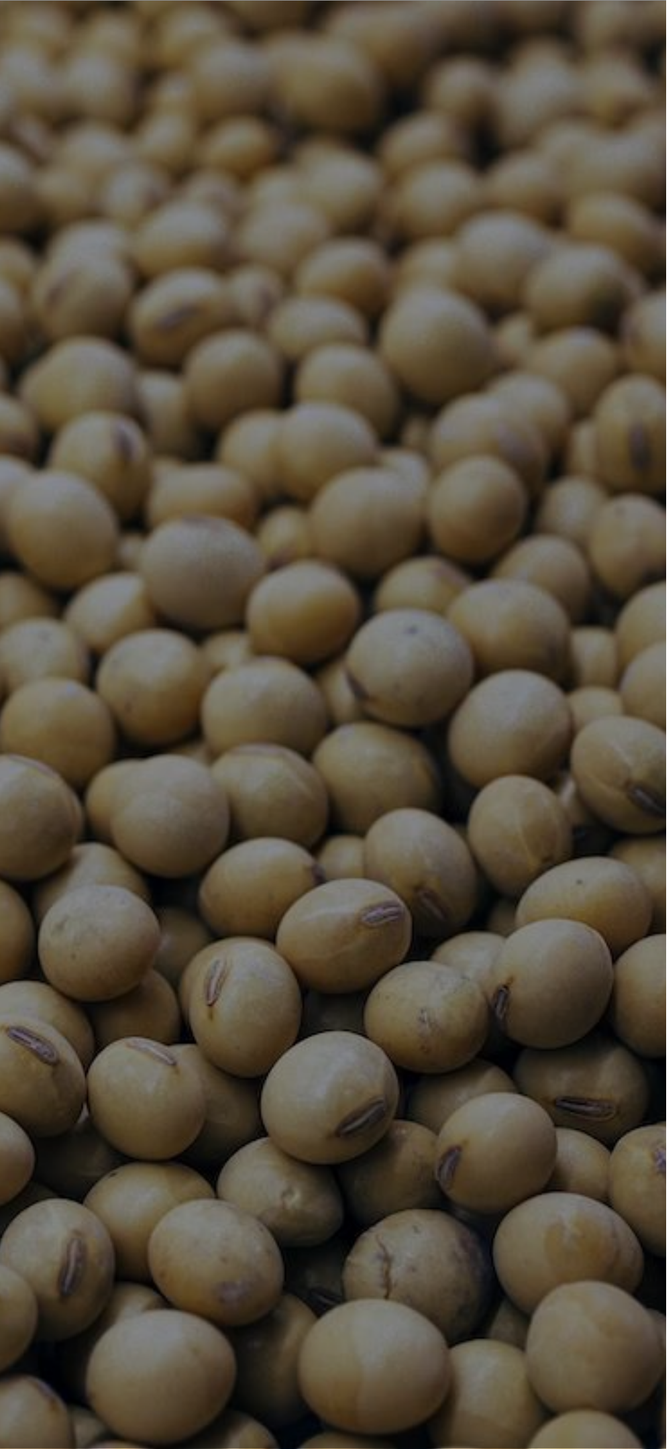

QUE SONT LES PREMIERS POINTS DE COLLECTE ?

Definition

Client (opérateur économique, dans le langage de la directive) qui collecte la biomasse agricole (auprès des agriculteurs) ou les déchets et résidus (au point d'origine) et les expédie pour une transformation ultérieure en biocarburants, biogaz et bioliquides.

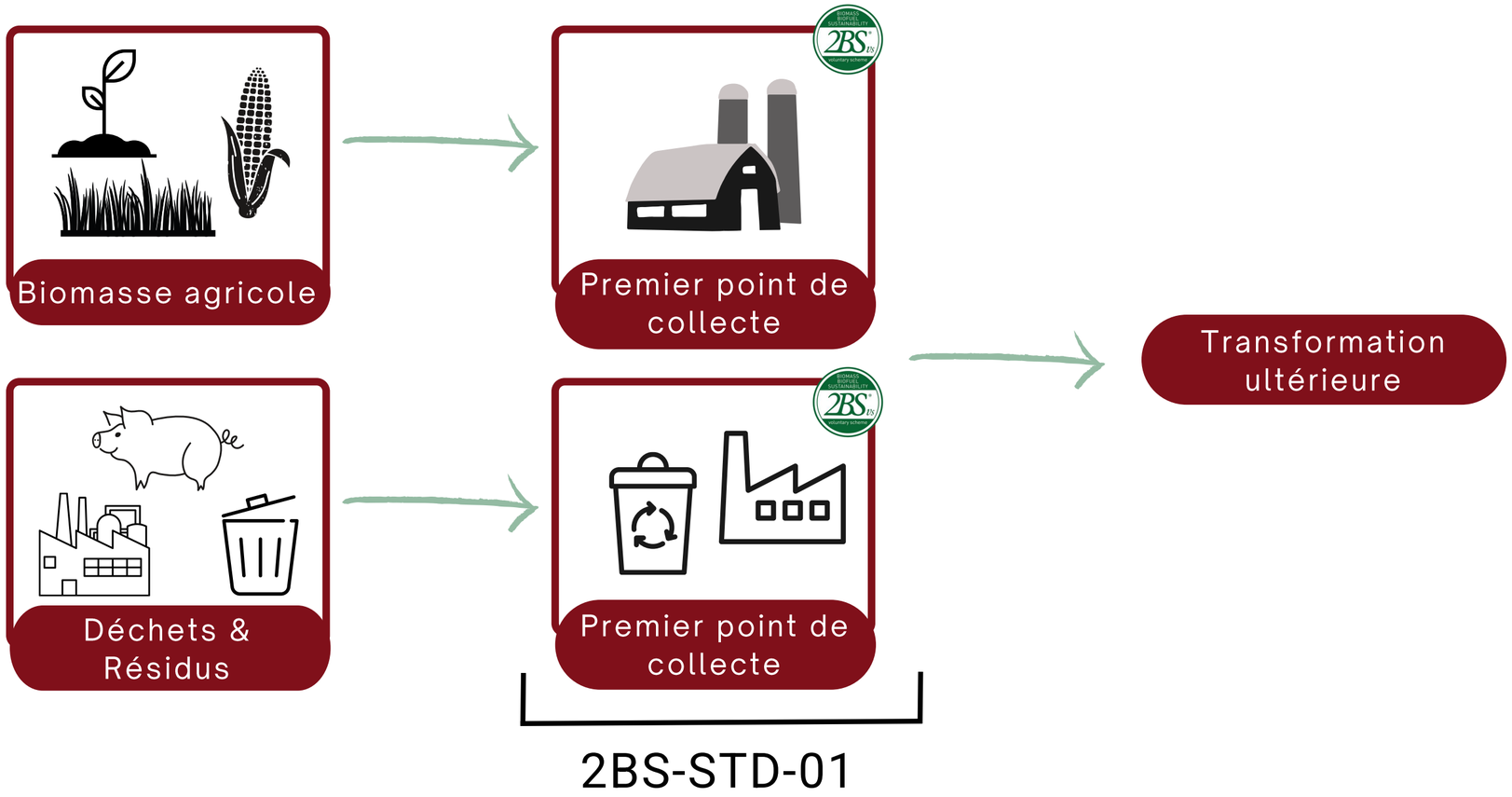

AUDITS INTERNES

Activités de contrôle annuel (rappel)

La première entité de collecte doit s'assurer que les caractéristiques durables requises et les informations sur les GES fournies par tous les agriculteurs sont **exactes, fiables et dignes de confiance** avant de les enregistrer dans le bilan massique.

Chaque autodéclaration fait l'objet d'un contrôle transversal **sur site** chaque année **pour chaque agriculteur** qui revendique la durabilité de ses cultures. Les résultats de ces contrôles transversaux sont enregistrés par le premier point de collecte et mis à la disposition des audits de tierces parties.

DÉCHETS ET RÉSIDUS

AUDITS SUPPLÉMENTAIRES DES PREMIERS POINTS DE COLLECTE POUR LE MARCHÉ DES BIOCARBURANTS ET BIOLIQUIDES (CONCERNE LES NOUVEAUX CLIENTS)

Objectif : mieux contrôler les sources de déchets et de résidus

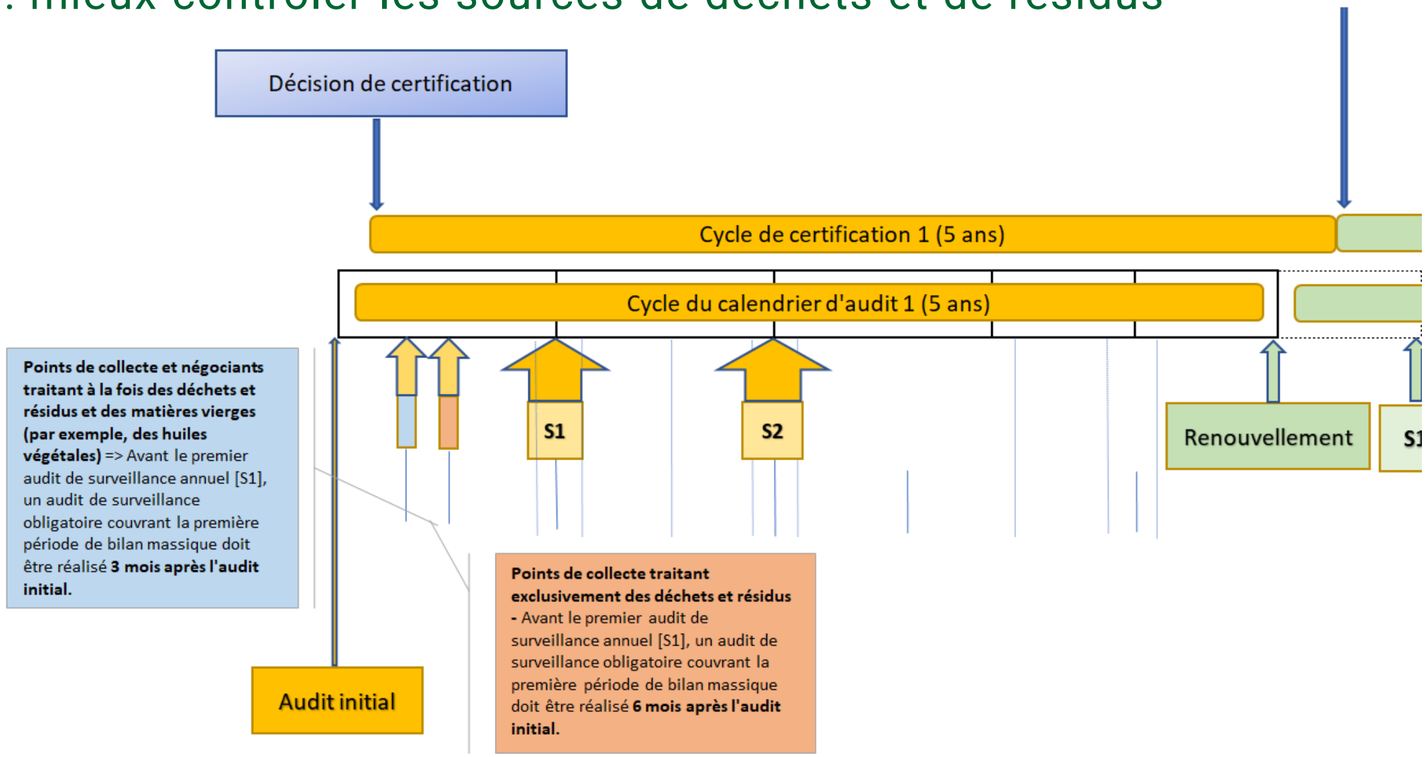

Pour les sites qui reçoivent chaque mois d'un ou de plusieurs fournisseurs **cinq tonnes** ou plus de déchets et de résidus énumérés à l'annexe IX - partie A de la directive RED II : la racine carrée du nombre total de fournisseurs de cette catégorie doit faire l'objet d'un **audit sur site.**

DURABILITÉ DES SOLS

INTRODUCTION D'UN PRINCIPE CONCERNANT L'IMPACT DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS AGRICOLES (PAILLE)

Objectif : améliorer la gestion de la qualité du sol et de la séquestration du carbone.

Pour rééquilibrer le stockage du CO2, **un plan de gestion des sols** doit être mis en place, déterminant l'état initial du sol et le suivi des techniques agricoles pour améliorer le stock de CO2 dans le sol.

Il existe une législation nationale

- Plan de gestion exigé par la loi
- Preuves permettant la validation par les autorités nationales
- Autodéclaration

Il n'existe pas de législation nationale

- Plan de gestion prenant en compte : la qualité, la contamination et l'érosion du sol.
- Preuves permettant la validation par une personne compétente, un conseiller/ consultant professionnel en agronomie, ou l'avis d'une institution de recherche
- Autodéclaration

EMISSIONS GES - FACTEUR EEC

MISES À JOUR CONCERNANT LE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) À PARTIR DE VALEURS RÉELLES

Objectif : être conforme à la mise à jour du cahier des charges du GIEC de 2006 pour les émissions de GES.

L'eec est l'un des facteurs utilisés dans la formule de calcul des émissions GES. Il reflète les **émissions de l'extraction ou de la culture des matières premières**.

$$E = e_{ec} + e_l + e_p + e_{td} + e_u - e_{sca} - e_{ccs} - e_{ccr}$$

- La quantité de carburant utilisée pour la préparation du terrain, le semis, l'application d'engrais et de pesticides, la récolte et la collecte des matières premières, ainsi que leur transport vers les installations de stockage .
- Les émissions provenant du séchage des graines avant leur stockage, ainsi que de la manipulation et le stockage des matières premières de biomasse ;
- Les émissions en amont, telles que la production et le transport d'engrais chimiques et de pesticides jusqu'à la ferme
- Les émissions provenant de l'acidification des engrais et de l'application de chaux pour les engrais azotés ou les réactions de la chaux agricole dans le sol ;
- Les émissions de GES du sol (oxyde nitreux/N2O) provenant de la culture (méthodologie Tier 2 du GIEC) avec des facteurs d'émission spécifiques pour différentes conditions environnementales, conditions du sol et différentes cultures.

Nous préparons une formation dédiée à ce sujet. En attendant, vous pouvez consulter le calculateur mis à jour disponible sur notre site web.

EMISSIONS GES - FACTEUR ESCA

MISE À JOUR DE L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ESCA

Objectif : aligner la méthodologie esca avec le dernier protocole de la Commission Européenne.

L'esca est l'un des facteurs utilisés dans la formule de calcul des émissions GES. L'esca représente les **économies d'émissions grâce à l'accumulation de carbone dans le sol via une meilleure gestion agricole**.

$$E = e_{ec} + e_l + e_p + e_{td} + e_u - e_{sca} - e_{ccs} - e_{ccr}$$

La méthodologie esca a évolué. Cette nouvelle méthode combine l'analyse du sol et la modélisation - un calculateur permettant de quantifier la quantité de CO2 stockée dans le sol. Elle est initialement basée sur les estimations du modèle du GIEC 2019. Ces estimations seront validées à intervalles réguliers (5 ans) par des mesures de terrain réelles du stock de carbone. Ces mesures de terrain réelles sont confirmées par une analyse d'échantillons du sol.

La méthode comprend plusieurs scénarios qui définissent les preuves d'audit à produire par les opérateurs économiques. Elle propose différentes options pour un agriculteur qui adhère à l'approche. Elle précise également les démarches à suivre lorsqu'on quitte la méthodologie et les pénalités associées.

Nous préparons un document dédié pour la présentation des nouvelles procédures esca. Il vous sera communiqué prochainement. En attendant, vous pouvez consulter le document officiel mis à jour sur notre site web (2BS-PRO-03).

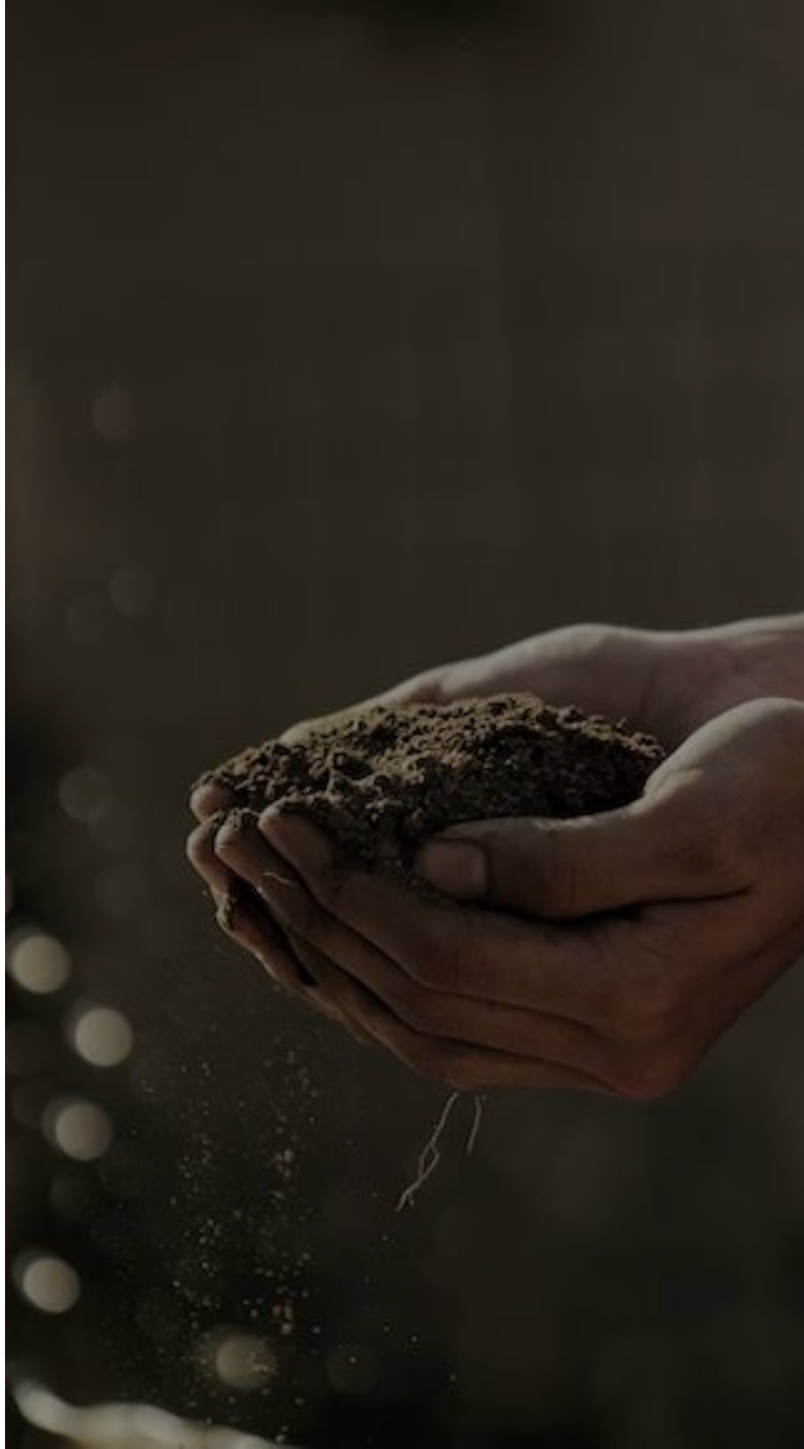

ÉMISSIONS DE GES - CHAÎNE BIOLIQUIDE

RAPPEL DU CALCUL SUPPLÉMENTAIRE

1 Pour les installations énergétiques ne fournissant que de la chaleur

$$EC_h = \frac{E}{\eta_h}$$

2 Pour les installations de production d'énergie ne fournissant que de l'électricité:

$$EC_{el} = \frac{E}{\eta_{el}}$$

3 Pour l'électricité provenant d'installations énergétiques fournissant de la chaleur utile en même temps que de l'électricité et/ou de l'énergie mécanique

$$EC_{el} = \frac{E}{\eta_{el}} \left(\frac{C_{el} \cdot \eta_{el}}{C_{el} \cdot \eta_{el} + C_h \cdot \eta_h} \right)$$

4 Pour la chaleur utile provenant d'installations énergétiques fournissant de la chaleur en même temps que de l'électricité et/ou de l'énergie mécanique:

$$EC_h = \frac{E}{\eta_h} \left(\frac{C_h \cdot \eta_h}{C_{el} \cdot \eta_{el} + C_h \cdot \eta_h} \right)$$

		Transport 94 grCO2/MJ	Electricité 183 grCO2/MJ	Chauffage / Refroidissement 80 grCO2/MJ
RED II, Annex V , C. Methodology	**Biocarburants**	×		
	Bioliquides		×	×
RED II, Annex VI, B. Methodology	**Combustibles issus de la biomasse**	×	×	×

Les biocarburants *sont des combustibles liquides utilisés pour le transport qui sont produits à partir de biomasse*

Les bioliquides *sont des combustibles liquides produits à partir de la biomasse qui sont utilisés à des fins autres que les transports, telles que l'électricité et la production, le chauffage et le refroidissement.*

Les combustibles issus de la biomasse *sont des combustibles gazeux et solides produits à partir de la biomasse*

DES QUESTIONS ?

Veuillez soumettre vos questions
via le bouton Q&R !

LA CHAÎNE DES BIOCARBURANTS ET DES BIOLIQUIDES

UNITÉS DE TRANSFORMATION & DERNIÈRES INTERFACES

QUE SONT LES UNITÉS DE TRANSFORMATION & DERNIÈRES INTERFACES ?

Définition

Il s'agit du client (opérateur économique, dans le langage de la directive) qui transforme la biomasse agricole, les déchets et les résidus en biocarburants ou en produits dérivés.

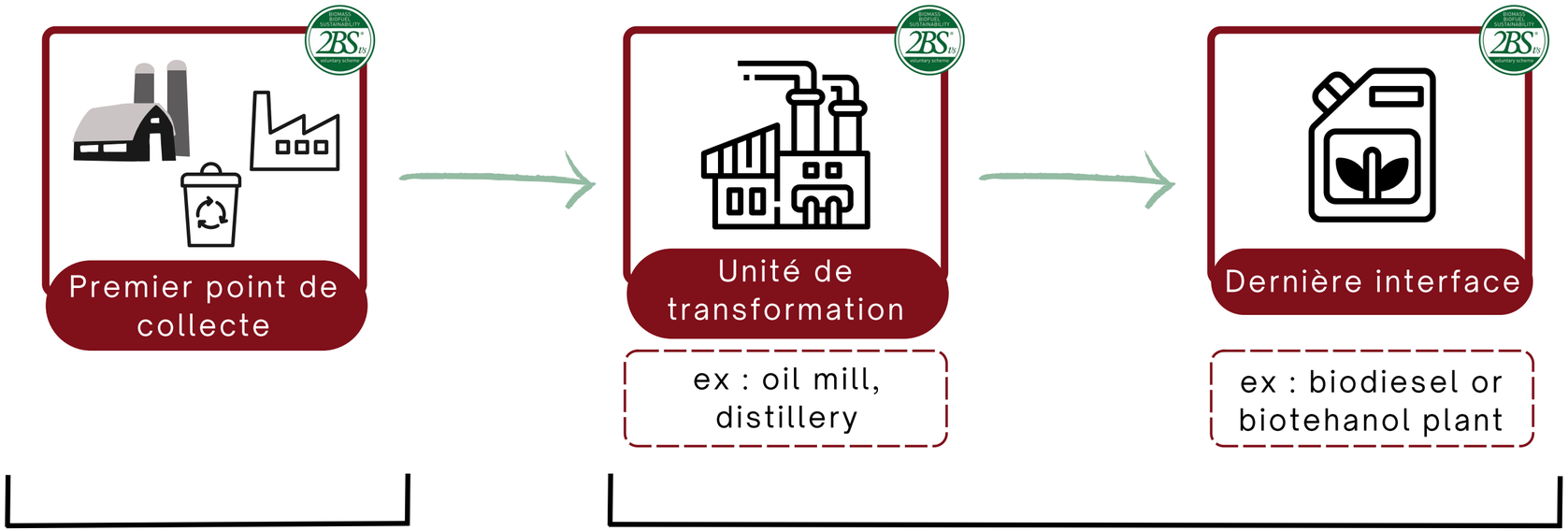

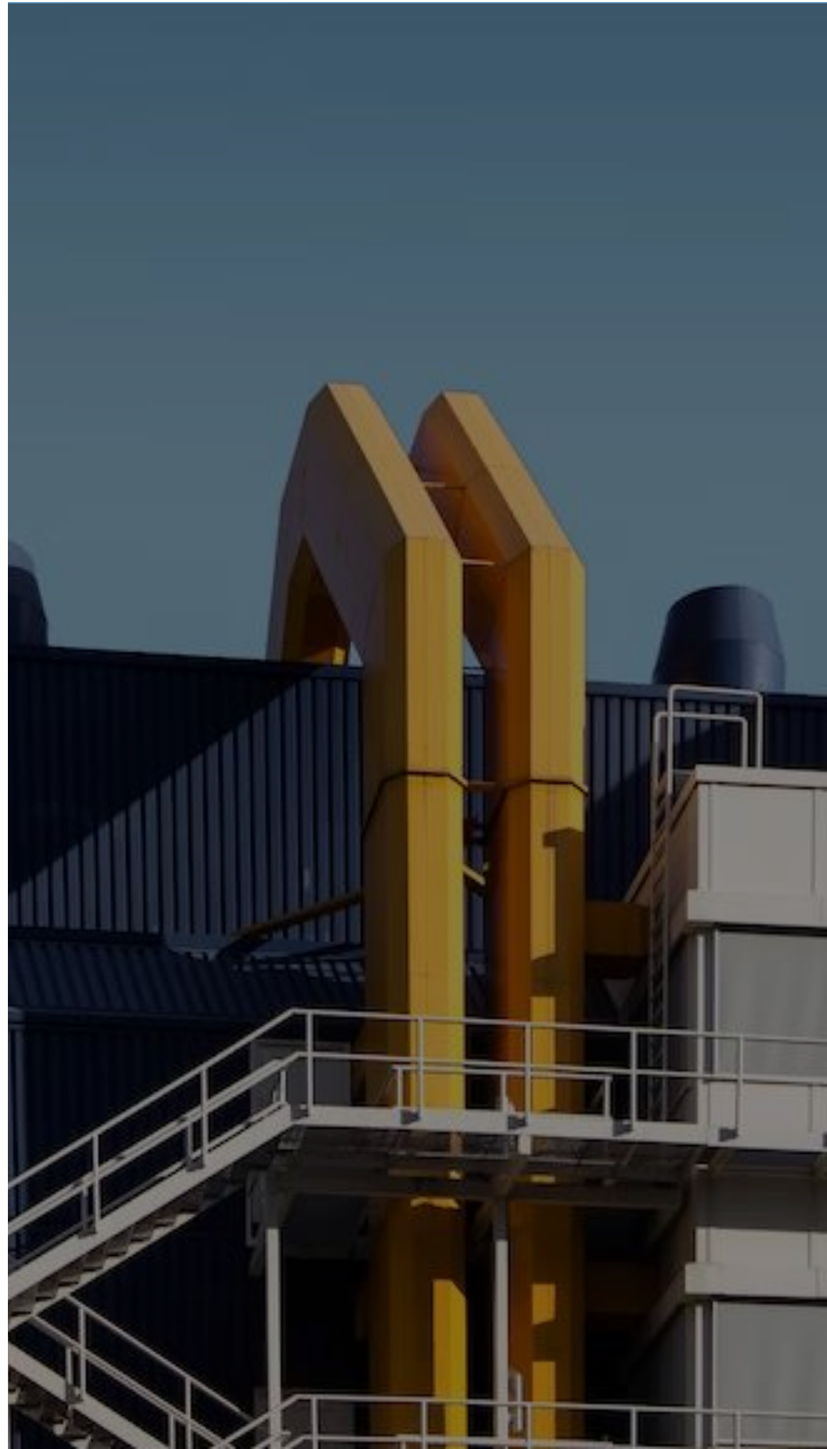

ÉMISSIONS RÉELLES DE GAZ À EFFET DE SERRE

JUSTIFICATION DU CALCUL DES ÉMISSIONS GES LORSQUE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES VALEURS TYPIQUES ET LES VALEURS RÉELLES EST DE 10% OU PLUS

Objectif : contrôler strictement le calcul des émissions de gaz à effet de serre lors de l'utilisation de valeurs réelles

Pendant un audit, une **dernière interface** doit justifier le pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre chaque fois qu'il est **inférieur à 10%** par rapport à la valeur type.

↓

Le rapport d'audit doit contenir les raisons justifiant l'écart.

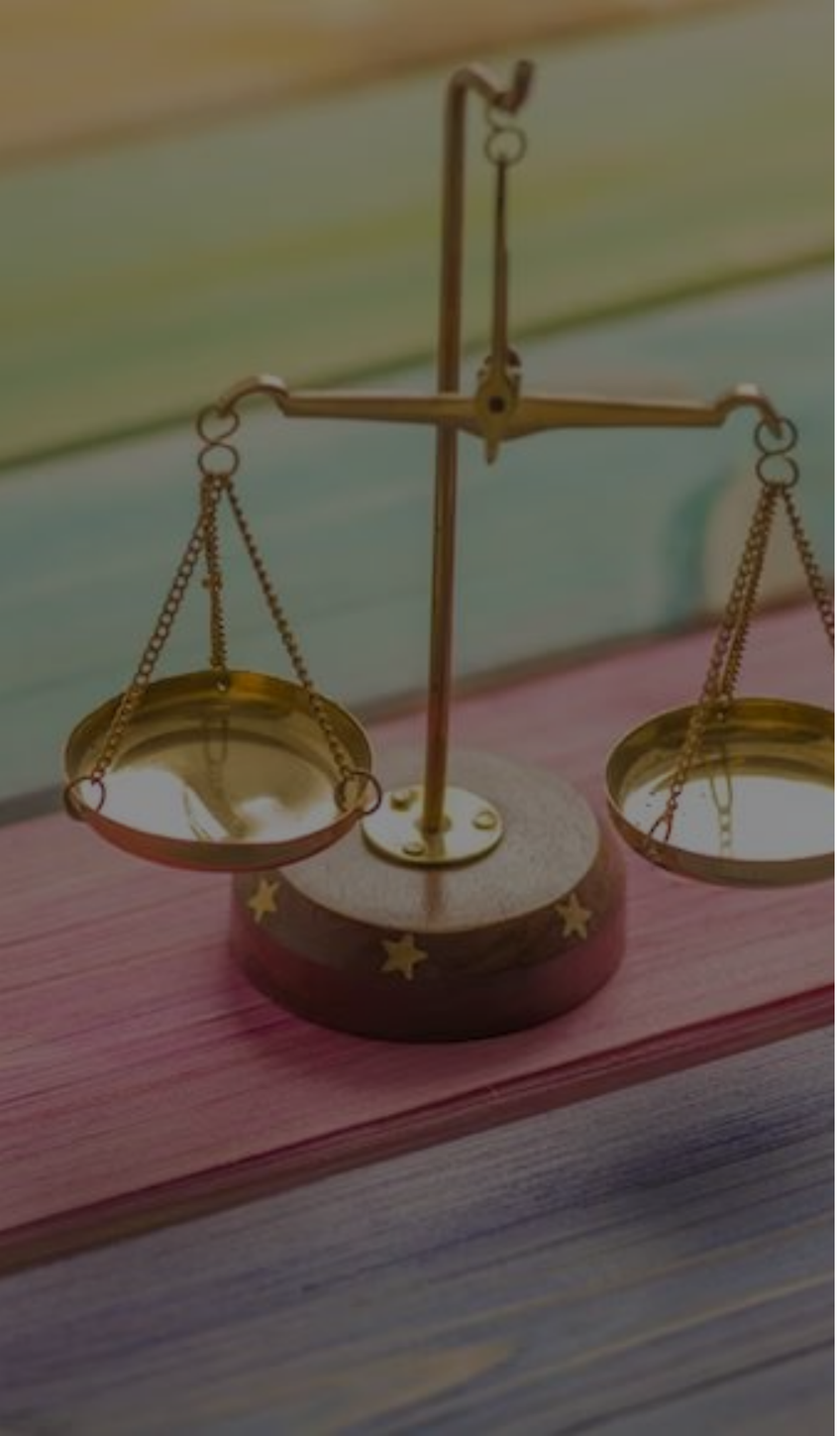

BILAN MASSIQUE

AGRÉGATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Objectif : simplifier la justification du bilan massique

Lors de la préparation des rapports de bilan massique, les unités de transformations et les dernières interfaces ont désormais la possibilité d'agréger les matières premières dans le **même groupe de produits**, lorsque :

- il existe différents types de matières cellulosiques non alimentaires présentant des caractéristiques physiques et chimiques similaires,
- la matière première a un pouvoir calorifique inférieur (PCI) et/ou des facteurs de conversion correspondants, ou
- elles correspondent aux types de matières lignocellulosiques figurant à l'annexe IX (biocarburants avancés), partie A, point q, de la Directive (UE) 2018/2001.

LA CHAÎNE DES BIOCARBURANTS ET DES BIOLIQUIDES

TOUS LES OPÉRATEURS

CHECKLIST

Objectif : simplifier la mise en œuvre des normes 2BS

Les check-lists ont été mises à jour pour faciliter votre compréhension. Chaque indicateur a été résumé par des **mots clés**. Vous pouvez également filtrer les indicateurs par type de matière première (pour le STD-01) ou par secteur (pour le STD-02).

Ces check-lists ont également été communiquées aux auditeurs afin que vous disposiez de la même base de compréhension. Vous pouvez les trouver sur le site web de 2BS.

2BS - Mandatory Checklist for the audit of First gathering point (agricultural biomass and wastes and residues)
Please refer to 2BS-STD-01 for more details

version **0.3**
29/08/2023

Requirement						Verification Guidance							Findings I if nonconformity state clearly the evidence, the requirement and the failure I if conform, identify the evidence (records)	Conformity		
Reference	Requirement	Criticality level				Verifier to control	Scope		Reference documents			Instruction to complete the verifier		No	Yes	NA
		C	M	m			Agricultural biomass	Wastes and residues	PRO-03 (GHG emissions)	PRO-04 (waste & residues)	PR... (bi					
Requirements for internal management and monitoring system																
Criterion 0.1 : Origin of the biomass	**STD-01 0.1.1**	**Evidences (data/records) for biomass (raw materials) suppliers** to demonstrate compliance with RED II and sustainability.			x	List of official data, documents, land registry and/or records, or	x		x		x					
						List of crops and cultivated areas	x				x					
						List of points of origin		x		x	x					
						List of official documents currently in use	x	x		x	x					
	STD-01 0.1.2	**List of all its biomass suppliers** claiming sustainability with the approximate localization of the production area and points of origin.		x		List of suppliers with - for each supplier - the name, address, and main characteristics (location, type of feedstock cultivated, area of certification, type of material, estimated amount of sustainable material that can be harvested annually, etc.) or	x				x	These lists shall be reviewed and updated at least once a year or when a new supplier is added.				
						List of suppliers with - for each supplier - the geographical location of the production area with, for example, the geographical coordinate as a reference	x				x					
						List of points of origin with - for each - the geographical location, associated processes and estimated material that could be collected annually per point of origin		x		x	x					
	STD-01 0.1.3	Annual signed document (ex **self-declaration**) from biomass suppliers, confirming their commitment to producing sustainable biomass in accordance with EU Directives.			x	Self-declarations fulfilled, dated, and signed	x	x		x	x					
						Contract with appropriate sustainablity clause	x	x		x	x					
						Amendment to an existing contract	x	x		x	x					
						Other questionnaire or form used during site visits by first gathering point	x	x		x	x					
	STD-01 0.1.4	**Origin and country of origin** of the biomass through the suppliers' declarations.			x	Location of the suppliers of biomass, country of origin, NUTS 2 region, or	x				x					
						Land registry document, or	x				x					
						GPS chart, or	x	x		x	x					
						Access to the Reference Map of Agricultural Plots.	x				x					
						Access to the contracts, addresses, contacts of each point of origin, including the date and transport records from the point of origin up to the collection point		x		x	x					

ÉQUIVALENCE SAI/FSA 3.0

LES CAHIERS DES CHARGES 2BS SONT DÉSORMAIS RECONNUS CONFORMES À FSA 3.0.

C'est avec grand plaisir que nous annonçons que **les certifications 2BS** 2BSvs et 2BSXtra **sont désormais validées par SAI par rapport à la certification FSA 3.0**.

La Sustainable Agriculture Initiative (SAI | Initiative pour l'Agriculture Durable) sert d'outil à l'industrie alimentaire pour évaluer et améliorer la durabilité des pratiques agricoles. Elle a créé l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles (FSA) pour comparer les codes et les systèmes existants aux critères de durabilité de SAI.

Après une récente évaluation effectuée par la plateforme SAI, 2BSvs et 2BSXtra atteignent actuellement le niveau Silver du FSA 3.0 à l'échelle de la France. Cela signifie que les OE basés en France qui utilisent des produits certifiés 2BS peuvent commercialiser leurs produits certifiés 2BS comme étant "FSA 3.0 Silver compliant".

En outre, 2BS a introduit une extension optionnelle connue sous le nom de "SAI Silver Europe" pour les autres pays européens, qui peut être mise en œuvre au niveau du premier point de collecte. Cet ajout permet aux entreprises européennes utilisant les systèmes de certification de 2BS de valoriser leurs produits comme étant "FSA 3.0 Silver compliant".

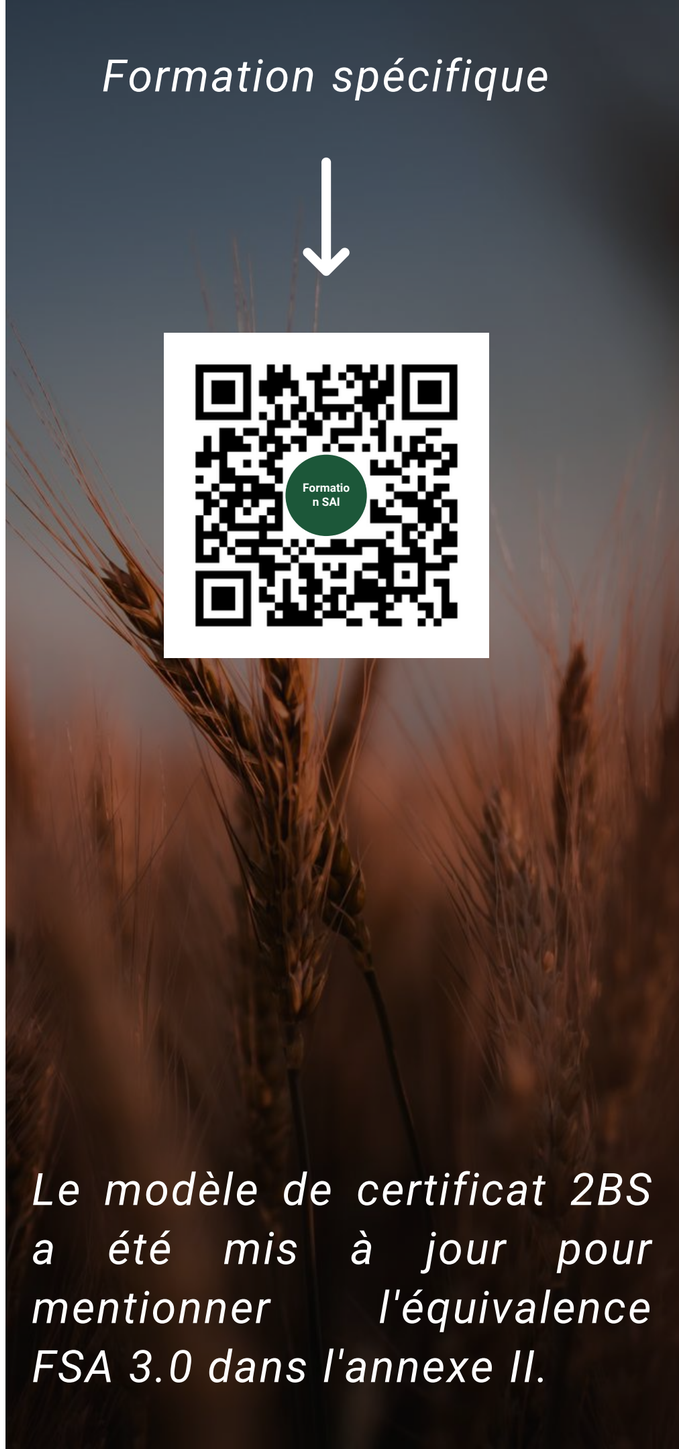

UNION DATABASE (UDB)

DEPLOIEMENT DE LA BASE DE DONNEES

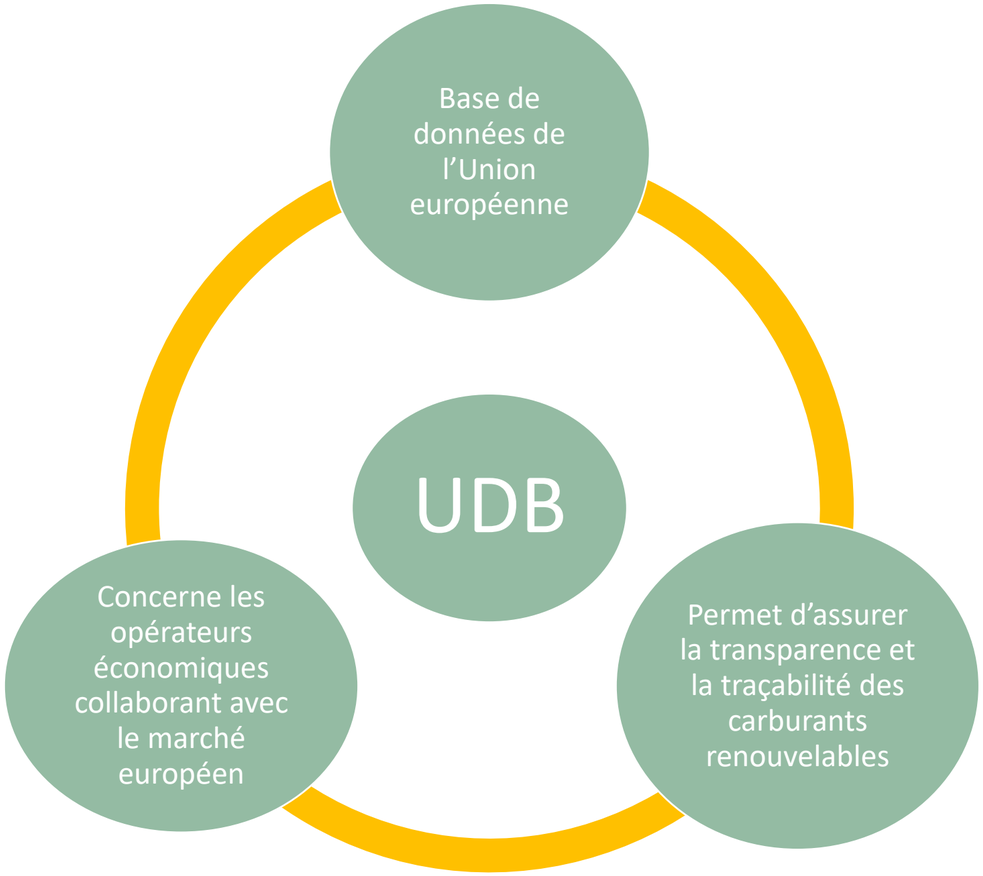

- **QUELS CARBURANTS DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉS SUR LA BASE ?**

Les biocarburants, bioliquides et biogaz à usage transport.

- **QUELS OPÉRATEURS DOIVENT ÊTRE ENREGISTRÉS DANS LA BASE ?**

Les SV doivent enregistrer tous les OE de la chaîne d'approvisionnement biocarburants/ bioliquides.

- **QUELS INFORMATIONS DEVRONT ÊTRE RENSEIGNÉES ?**

Les informations sur le tonnage transactionné avec les caractéristiques de durabilité y compris les émissions GES.

- **QU'EN EST-IL DE LA CONNEXION AUX BASES DE DONNEES NATIONNALES ?**

Nabisy et Carbure seraient en cours de connexion avec la UDB. L'objectif sera d'entrer les informations qu'une seule fois.

- **QUAND SERA-T-ELLE OPÉRATIONNELLE ?**

La base de données sera déployée au 01/01/2024. Tous les OE doivent être enregistrés sur la base à cette date.

Lien d'accès à notre page web avec toutes les explications : https://www.2bsvs.org/union-database.html

Lien d'accès au wiki mis à disposition par la Commission Européenne : https://wikis.ec.europa.eu/display/UDBBIS/Union+Database+for+Biofuels+-+Public+wiki

Prochaines étapes

Vous pouvez accéder à tous les documents officiels de 2BS sur notre site web : cliquez ici.

→ Veuillez noter que des modifications mineures sont à prévoir sur les standards et procédures 2BS mis à jour, car elles sont encore en cours d'approbation par la Commission Européenne. Dès que nous aurons les documents finaux, notre site web sera mis à jour.

NOS OFFRES DE FORMATION
À VENIR

Webinaire 2BS Mapping Tool
Optimisez votre processus de certification !

Formation sur les Valeurs réelles des émissions de gaz à effet de serre et autres !

Formation sur le cahier des charges SAI
Une formation spécifique est ouverte aux opérateurs économiques et aux auditeurs. L'objectif est d'apprendre :

- pour les opérateurs économiques : quels éléments supplémentaires doivent être mis en œuvre pour revendiquer l'équivalence FSA 3.0.
- pour les auditeurs : comment auditer les OE qui revendique leur matière première FSA 3.0.

Si vous souhaitez participer à cette formation, veuillez vous inscrire en utilisant le QR code ci-dessous.

Toutes les sessions de formation peuvent être organisées en anglais et en français.

Chaque session est adaptée au fuseau horaire des participants.

DES QUESTIONS ?

Veuillez soumettre vos questions
via le bouton Q&R !

Ilyana Cassam-Chenai

Cheffe de Projet Bioénergies

ilyanacassamchenai@2bsvs.com

Luis da Silva e Serra

Secrétaire Général

luisdasilvaeserra@2bsvs.com